

L'Etat va créer moins d'emplois d'insertion que prévu

LEMONDE.FR | 04.03.09 | 20h06 • Mis à jour le 04.03.09 | 20h15

Le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, a annoncé mercredi 4 mars, la création, en 2009, de quinze cents nouveaux postes en entreprise d'insertion réservés aux personnes très éloignées du monde du travail. Les entreprises du secteur tablaient plutôt sur un doublement, sur cinq ans, de ces quinze mille postes subventionnés par l'Etat. Entre temps, la crise économique a contraint le gouvernement à revoir ses ambitions à la baisse.

Peu connu du grand public, le système de l'emploi d'insertion repose sur l'idée selon laquelle *"le travail est le premier vecteur d'intégration socioprofessionnelle."* Sans-abri, jeunes sans qualification, handicapés, immigrés analphabètes, anciens détenus, toxicomanes... Le public concerné est souvent trop éloigné du monde du travail pour trouver un emploi dans la sphère économique classique. Dans une entreprise d'insertion, ces personnes ont accès à des emplois peu qualifiés ainsi qu'à un accompagnement social.

"Notre rôle est de mettre ces personnes face à la réalité du monde du travail, à ses exigences de ponctualité, de rigueur, de concentration. Le tout en assurant le travail de base d'urgence sociale, en mobilisant auprès de nos salariés en insertion des médecins, des travailleurs sociaux, des juristes", explique Thibault Guilluy, directeur d'Ares, la première entreprise d'insertion d'Ile-de-France, où M. Wauquiez a fait son annonce mercredi.

Le dispositif ne se limite pas à l'urgence. *"Après cette période d'accompagnement, nous entrons dans une seconde phase, l'élaboration d'un projet d'avenir avec le salarié, dans lequel l'obtention d'un contrat de travail classique est le centre"*, explique Thibaut Guilluy. C'est cette prise en charge de l'urgence et de l'après-urgence, coûteuse en moyens humains, qui justifie le versement d'une subvention de 9 681 euros par an. Et amène les entrepreneurs de l'insertion à gérer leurs sociétés de façon différente d'une société classique. Ce que Thibaut Guilluy appelle *"management inversé"*.

Si l'entreprise d'insertion recrute son personnel sans autre critère que sa motivation à travailler, elle n'en reste pas moins obligée de se conformer, pour gagner des marchés, à des standards de compétitivité semblables à ceux des autres entreprises. Catherine Aragon, directrice de l'exploitation chez AXA France, travaille depuis dix ans avec Ares, qui prend en charge une partie des travaux de mise sous pli, de packaging et de routage de la société d'assurance. *"Ares est un prestataire comme un autre, qui répond à nos exigences en termes de prix et de qualité de service, raconte-t-elle. Leur rôle social vient après, c'est en quelque sorte un supplément d'âme auquel nous ne pouvons rester indifférents."*

Autre avantage du système, souligné par Jean-Luc Placet, membre du conseil exécutif du Medef chargé de l'insertion et de la représentativité syndicale, les emplois proposés par les entreprises d'insertion se situent dans des secteurs qui manquent de salariés : BTP, restauration, tri de déchets... A première vue modeste, le chiffre de quinze cents postes supplémentaires pour 2009 concerne en fait sept mille salariés, en raison du turn-over important qui caractérise les entreprises d'insertion.

52 % des salariés passés par l'insertion retrouvent un contrat de travail de plus de six mois ou une formation, soit un taux très légèrement supérieur à celui de l'ANPE, mais pour un public a priori plus difficile.

L'Etat, lui, trouve un autre bénéfice dans le système. *"Un euro versé en subvention rapporte deux euros en charges, taxes et impôts"*, rappelle Laurent Laïk, le président du Comité national des entreprises d'insertion (CNEI) et directeur de La Varappe, une entreprise d'insertion implantée à Aubagne.

Reste une question : le secteur de l'insertion sera-t-il capable d'absorber, malgré la crise actuelle, les quinze cents nouveaux postes promis par le gouvernement ? *"Il nous a fallu vingt ans pour créer, pas à pas, les quinze mille postes existants, explique M. Laïk. Atteindre cet objectif est évidemment très ambitieux, mais réalisable. Il faut que les structures existantes s'agrandissent. Il faut surtout que de nouveaux entrepreneurs nous rejoignent."*

Benoît Vitkine et Jonathan Parienté

REPÈRES

Entreprises d'insertion (EI) : environ 600

Statut : 51 % des EI ont un statut commercial, 49 % un statut associatif.

Nombre d'emplois : quinze mille postes en entreprise d'insertion , faisant travailler vingt-cinq mille personnes par an ; six cents postes en entreprise d'insertion de travail temporaire (EITT), faisant travailler trente mille personnes par an ; environ quinze mille postes d'encadrants.

Chiffre d'affaire : environ un milliard d'euros.

Taux de réussite : 52 % de sorties vers l'emploi salarié long ou une formation qualifiante.

